

Malaunay
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN :
LE PREMIER BUDGET DE MANDAT VOTÉ

Le premier budget de mandat voté

Exercice classique même si la période l'est moins puisque la crise sanitaire a compliqué les procédures habituelles et retardé l'examen par les élus du premier budget du mandat.

Le **budget de fonctionnement 2020 s'établit à 6 070 183€**, marquant une vigilance sur les recettes envisagées, en baisse de près de 7% par rapport aux recettes encaissées en 2019. La traduction directe d'une estimation prudente des recettes liée à la pandémie et au confinement. Le produit des impôts et taxes s'élève à **3 559 401€**, la seule dynamique concernant la revalorisation de + 0,9 % des valeurs locatives cadastrales servant de base de calcul de la taxe d'habitation, puisque **pour la 17^e année consécutive, les taux d'impôts sur la Ville n'ont pas évolué.**

Les dotations de l'État sont en diminution à 1 276 259€. « **Contrairement à ce qu'on entend dans les médias, elles sont en baisse ! C'est pour Malaunay près de 15 000€ en moins sur la dotation globale de fonctionnement, auxquels ajouter plus de 16 000€ en moins sur les autres concours de l'État !** » déplore le maire.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif, celles à caractère technique s'élèvent à 369 862€ : prestation de tonte, fleurissement, entretien de voirie et de maintenance des véhicules, illuminations de Noël, entretien et réfection des bâtiments, maintenance informatique de la Ville, achat de matériel d'espaces verts, de balayage pour les déchets, de déneigement, de maintenance électrique, équipements dédiés aux personnels techniques... autant d'actions habituelles liées à la vie de la cité. Parmi les nouvelles dépenses, on note celles relatives à la gestion de la crise du Covid pour près de 30 000€, mais aussi l'entretien et la sécurisation du Bois du Roule. Les dépenses portent aussi sur les fluides (eau, énergie, chauffage urbain), l'intendance municipale (et notamment la réfection importante des murs des offices de la restauration municipale sur les deux restaurants scolaires), la priorité donnée à l'éducation avec des moyens soutenus pour les écoles), la petite enfance et la famille, le sport et la jeunesse, la communication dont le budget est en baisse, la culture (fonctionnement de l'école de musique et des arts, de la bibliothèque, et événements portés par ce service), ainsi que les ressources humaines, la téléphonie, ou encore l'administration générale.

Les charges de personnel sont revues à la hausse à hauteur de 3 593 538€ avec une incidence liée à l'ancienneté des agents d'une part, et la mise en œuvre de la réorganisation des services dans le cadre du nouveau mandat, en s'inscrivant dans un cadre d'innovation sociale, de sécurité et de bien-être au travail, d'efficacité par la capitalisation de l'expérience qui font de Malaunay une commune innovante en matière d'intelligence collective et qui témoigne régulièrement pour partager sa pratique auprès des communes de France.

Le chapitre 65 qui comprend les **subventions aux associations** et la subvention d'équilibre au profit du **Centre communal d'actions sociales** et les indemnités des élus est revu à la baisse à hauteur de 256 916€.

Côté investissement, le budget s'élève à 4 209 262€ dont 2 917 397€ correspondant aux restes à réaliser, pour une bonne partie liée aux travaux de rénovation de la piscine.

Au chapitre des recettes, la Ville bénéficie aussi de subventions spécifiques telles que celles liées au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'achat de caméra piéton, ou celles du Fond métropolitain FSIC pour financer des jeux à l'école maternelle et un FCTVA de 564 000€.

La dette en capital s'élève à 3 873 243€ répartis sur 11 emprunts. Pour 2020, il ne sera inscrit aucun nouvel emprunt.

Parmi les **dépenses décidées sur ce budget 2020**, on pourra notamment retenir les opérations suivantes :

- Lancement de travaux de création de citernes de récupération de l'eau de pluie, deux bâtiments sont concernés : l'église, l'eau permettra d'arroser les fleurs du parc municipal, et la mairie, l'eau alimentera dès lors les WC de l'hôtel de Ville
- Près de 70 000€ pour reprendre les entrées des allées du parc municipal, créer de nouvelles aires de jeux pour les enfants et procéder au changement des clôtures des bassins
- Près de 30 000€ pour le cimetière municipal, avec la poursuite de la végétalisation, l'installation d'un nouveau columbarium, la poursuite des relèvements de concessions échues et le changement du portail
- Du côté des écoles : la réfection des peintures des classes et de nouveaux buts pour la cour de l'élémentaire Brassens, un nouveau jardin potager, la rehausse du mur de la cour et un ombrage végétalisé pour la maternelle Brassens, la poursuite du changement de mobilier dans le groupe scolaire Miannay
- Afin de poursuivre la dématérialisation des procédures administratives, un effort est fait en renouvellement du parc informatique, et la mise en place de logiciels de signature électronique de la chaîne comptable
- Plus de 25 000 € sont consacrés au mobilier urbain (bancs, cendriers, jardinières, bas à sable ...)
- Acquisition de caméras piéton pour les agents de la police municipale

Exercice du droit à la formation des élus

S'appuyant sur la loi qui précise que le montant prévisionnel des dépenses de formation doit se situer entre 2 % en dépenses prévisionnelles et 20% en dépenses réelles, utilisables auprès d'un organisme agréé par le ministère de l'intérieur, le Conseil municipal a voté le bénéfice pour les élus pendant l'exercice de leur mandat, de la prise en charge de leur formation ayant trait à la fonction électorale et à la gestion municipale. L'accent sera porté au-delà des règles de fonctionnement des collectivités territoriales, sur les thèmes et actions du projet municipal « Malaunay, le jardin des possibles » selon une répartition des crédits consacrés à la formation de chacun des élus établis sur la base de 1/29^e du montant inscrit au budget.

Indemnité de conseil au Receveur municipal

Il est accordé à Bruno ANNE, Receveur municipal de la commune, l'indemnité de conseil prévu par arrêté interministériel du 16 décembre 1983, au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la commune de Malaunay. Cette indemnité sera acquise à Monsieur Bruno ANNE pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

Désignations

Le second conseil municipal du mandat était aussi dédié à **l'élection des représentants aux différentes instances de la vie de la cité et de la Métropole** : Relais accueil des gens du voyage de la Métropole Rouen Normandie, correspondant défense, conseil d'administration de Seine Manche Promotion, conseil d'administration de la société Logeal immobilière, société publique locale SPL Rouen Normandie stationnement, commission d'appel d'offres (CAO), conseil d'école de l'école municipale de musique et des arts (ÉMMA), représentants de la ville pour siéger aux conseils d'écoles, conseil de la vie sociale de la résidence autonomie Les Tilleuls, conseil de la vie sociale de la Maison des Lys, commission communale pour l'accessibilité à la ville de Malaunay, commission locale consultative des sites patrimoniaux remarquables, commission communale des impôts directs, commission

intercommunale des impôts directs, commission locale d'évaluation des transferts de charges, syndicat des biens communaux de la Muette.

L'ensemble des personnes désignées dans les instances citées est précisé dans le procès-verbal disponible sur le site internet de la commune.

Piscine : accès à l'école communale d'Houpeville et au collège Jean-Zay

La piscine municipale rouvre en septembre 2020 pour les scolaires et poursuit son accueil de communes voisines et du collège du Houleme. Ainsi, convient-il de signer les conventions qui fixent les conditions d'accueil et les tarifs appliqués à la commune d'Houpeville et au collège Jean-Zay du Houleme.

Culture : le contrat « Culture Territoire Enfance et Jeunesse » décliné auprès des différents publics malaunaysiens

La ville s'est engagée en 2019 dans un projet culturel sur trois ans appelé CTEJ, Contrat Culture Enfance et Jeunesse. Signé entre la Ville de Malaunay, le ministère de la Culture – DRAC de Normandie et l'Inspection académique de Seine-Maritime, le contrat lié fédère et mutualise les énergies, les moyens et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur le territoire dans l'objectif d'harmoniser l'ensemble des actions artistiques et culturelles proposées aux écoles malaunaysiennes et aux services et établissements d'accueil de publics malaunaysiens, et de rendre lisible ces actions organisées à l'intérieur d'un seul et même cadre.

Une partie théâtre est définie avec plusieurs actions : interventions en milieu scolaire auprès de classes de CM1 et CM2, interventions à la résidence autonomie (RA), interventions dans les classes de théâtre de l'École municipale de Musique et des Arts (émMA), interventions à la Maison des Lys. Une Résidence artistique de deux semaines de travail dans la ville est aussi incluse dans le projet.

Une participation financière de la Maison des Lys d'une hauteur de 100€, prévue dans le budget prévisionnel du CTEJ, fait l'occasion d'un vote en même temps que celui portant sur la convention avec la Compagnie To be or note.

*Visuels Budget 2020 : Recettes – Dépenses Fonctionnement – Investissement :



